

La problématique de la répression des crimes de guerre et des crimes de génocide en Afrique

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La problématique de la répression des crimes de guerre et des crimes de génocide en Afrique / Taïcha Maïga ; préface du Pr. Babacar Guèye

A pour autre édition sur un support différent : La problématique de la répression des crimes de guerre et des crimes de génocide en Afrique Taïcha Maïga Dakar L'Harmattan-Sénégal 2017 L'Harmattan Sénégal 978-2-14-004840-1

Auteur(s) : Maïga, Taïcha

Autre(s) responsabilité(s) : Gueye, Babacar (19..-....) professeur de sciences politiques (Préfacier)

Publication : Dakar : L'Harmattan-Sénégal

Date de copyright : C 2017

Description matérielle : 1 vol. (370 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

ISBN : 978-2-343-12934-1

EAN : 9782343129341

Classification décimale Dewey : 341.690 96

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr. Bibliogr. p.337-366

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit public Université Cheikh Anta Diop, Dakar 2017

Résumé ou extrait : La répression des crimes internationaux dont les crimes de guerre et de génocide constitue une préoccupation majeure pour la communauté internationale. C'est à ce titre que les Etats ont d'ailleurs voulu la mener ensemble dans une stratégie pénale commune. Mais la mise en oeuvre de celle-ci est devenue problématique. Le désengagement des Etats africains, de plus en plus affirmé, du système pénal international, demeure l'actualité qui a conduit aux multiples interrogations sur l'avenir de la répression des crimes et violations graves du Droit International Humanitaire (DIH). En effet, les expériences vécues dans le domaine de la justice pénale internationale sur le continent ainsi que les

poursuites engagées en Afrique par la CPI ont convaincu les communautés africaines (Etats et Organisations) à prendre elles-mêmes des dispositions dans le cadre de la répression desdits crimes. La Cour africaine de justice, des droits de l'homme et des peuples (CAJDHP), genre Cour pénale africaine, a été mise en place dans cet esprit. La détermination de l'Union africaine et des Etats africains dans la voie de l'africanisation de la répression des crimes internationaux les conduit à créer, du fait que la CAJDHP n'est pas encore opérationnelle, les Chambres Africaines Extraordinaires (CAE) pour juger les crimes et violations graves commis au Tchad sous la présidence de Hussein Habré. Cette africanisation de la répression des crimes internationaux permettra-t-elle cependant la fin de l'impunité en Afrique ?

Sujet - Collectivité : Cour africaine de justice et des droits de l'homme

Sujet - Nom commun : Génocide -- Procès -- Afrique

Droit international pénal

Crimes de guerre -- Procès -- Afrique